Passe sanitaire, non à l'autoritarisme!

Depuis 16 mois, la politique sanitaire du gouvernement est autoritaire.

Le SUPAP-FSU défend une politique sanitaire différente, construite à partir du débat démocratique, fondée sur la pédagogie, des moyens massifs pour l'hôpital public, la recherche publique (vaccins, traitements), la levée des brevets sur les vaccins pour qu'ils soient accessibles à tous tes et qu'ils ne servent pas à enrichir des laboratoires pharmaceutiques, une stratégie qui intègre la vaccination mais ne s'y réduit pas alors que les variants éloignent la possibilité d'une immunité collective dans des délais courts.

L'autoritarisme d'Emmanuel Macron est repris à tous les étages, y compris celui de la Ville de Paris.

La Ville a décidé d'appliquer sans discussion ni (a)ménagement le contrôle du passe sanitaire des usagers dans établissements recevant du public et l'obligation pour les collègues qui y travaillent d'avoir immédiatement un passe.

Sans consulter les CHSCT, la Ville applique de manière dogmatique les injonctions gouvernementales même si elles rentrent en contradiction avec les missions et l'éthique de métiers (comme pour les bibliothèques qui ne sont plus accessibles à tous.tes), même si elles augmentent la charge de travail d'équipes qui souffrent déjà du manque de personnel, même si elles exposent les collègues à de nouveaux risques professionnels (risques psycho-sociaux, risques d'agression).

Il en va de même pour l'obligation faite aux agent-e-s de ces établissements de fournir un passe sanitaire. L'heure est à la tolérance zéro sans transition ni pédagogie. Dans l'attente de la régularisation de leur situation, des collègues se voient imposer des congés avant une éventuelle suspension de salaire, reportant la charge de travail sur d'autres collègues dans des équipes qui souffrent déjà de sous-effectifs.

En cas de convocation par le SRH, le SUPAP-FSU demande que les agent.es puissent être accompagné.es par des représentant.es du personnel.

Avant le Comité Technique central consacré au passe sanitaire mardi 14 septembre, le SUPAP-FSU conteste l'obligation faite aux personnels de contrôler le passe sanitaire d'usagers et s'oppose à tout type de sanction de collègues qui refuseraient de procéder à ce contrôle ou démunis du passe : ni sanction disciplinaire, ni congés imposés, ni suspensions de salaire !

Il faut d'autres solutions transitoires (réaffectations temporaires, travail interne sans contact avec le public, etc...).

Le SUPAP-FSU propose aux organisations syndicales de porter ensemble ces exigences auprès de l'administration à l'occasion du CT central du mardi 14 septembre.